



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du **13 mai 2019**

Délibération n° 2019-3464

commission principale : développement solidaire et action sociale

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Convention de mandat relative au paiement par chèque emploi service universel (CESU) des prestations sociales allocation personnalisée d'autonomie (APA) et prestation de compensation du handicap (PCH) - Autorisation de signer l'avenant n° 1 au marché n° 2018-510

service : Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Pôle des personnes âgées et des personnes handicapées - Direction de la vie à domicile

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Gandolfi

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 23 avril 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 15 mai 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burricand, MM. Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Hugué, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : M. Barral (pouvoir à Mme Bouzerda), Mmes Cardona (pouvoir à M. Vergiat), Berra (pouvoir à M. Guillard), Burillon (pouvoir à M. Da Passano), MM. Butin (pouvoir à Mme David), Casola (pouvoir à M. Boudot), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mmes Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Leclerc (pouvoir à M. Vincendet), Servien (pouvoir à M. Crimier), M. Sturla (pouvoir à M. Lebuhotel).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Passi.

Conseil du 13 mai 2019**Délibération n° 2019-3464**

commission principale : développement solidaire et action sociale

objet : **Convention de mandat relative au paiement par chèque emploi service universel (CESU) des prestations sociales allocation personnalisée d'autonomie (APA) et prestation de compensation du handicap (PCH) - Autorisation de signer l'avenant n° 1 au marché n° 2018-510**

service : Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Pôle des personnes âgées et des personnes handicapées - Direction de la vie à domicile

Le Conseil,

Vu le rapport du 16 avril 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par délibération du Conseil n° 2018-2967 du 17 septembre 2018, la Métropole de Lyon a autorisé la signature d'un marché public de prestations de services pour l'émission et la distribution de titres CESU pour le paiement des prestations sociales suivantes :

- la PCH prévue à l'article L 245-1 du code de l'action sociale et des familles (CASF),
- l'APA prévue à l'article L 232-2 du CASF.

Ce marché a été notifié sous le numéro 2018-510 le 5 mars 2019 à l'entreprise Domiserve SAS, sans montant minimum ni maximum, pour une durée ferme de 2 années, reconductible de façon expresse une fois 2 années.

Cet avenant a pour objet d'ajouter aux documents contractuels listés à l'article 4.1 de l'acte d'engagement (AE) valant cahier des clauses administratives particulières (CCAP) du marché n° 2018-510 précité, une convention de mandat passée avec le titulaire Domiserve SAS.

Par cette convention, la Métropole mandate le titulaire du marché et émetteur des CESU, la société Domiserve SAS, pour payer, en son nom et pour son compte, aux bénéficiaires qu'elle aura préalablement déterminés, les prestations sociales objet du marché précité, en nature au moyen de CESU préfinancés, conformément aux articles D 1271-1 et suivants et D 1271-32 du code du travail pris pour l'application des articles L 1271-9 et suivants et L 1271-17, L 7231-2, L 7232-5, L 7232-7, L 7233-9 du même code fixant les conditions d'habilitation des émetteurs de CESU ayant la nature d'un titre spécial de paiement.

Elle prévoit notamment les conditions de paiement des prestations sociales, les modalités de reddition des titres et de restitution des informations à la Métropole par l'émetteur et rappelle les principes budgétaires qui s'imposent au mandataire.

Cette convention de mandat est conclue à compter de sa date de notification pour une durée allant jusqu'à la fin d'exécution du marché n° 2018-510.

Les conditions de résiliation du marché n° 2018-510 emportent résiliation de la présente convention.

Il est donc proposé au Conseil d'autoriser monsieur le Président à signer lesdits avenant et convention de mandat, conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission développement solidaire et action sociale ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'avenant n° 1 au marché n° 2018-510 conclu avec l'entreprise Domiserve SAS pour l'émission et la distribution de titres CESU pour le paiement des prestations sociales APA et PCH,

b) - la convention de mandat conclue entre la Métropole et la société Domiserve SAS pour une durée allant de sa notification à la fin d'exécution du marché n° 2018-510.

2° - Autorise monsieur le Président à signer lesdites conventions.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2019 et suivants :

- sur le chapitre 016 - opération n° 0P37O3312A, selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- . 1 587 200 € en 2019,
- . 3 174 400 € en 2020,
- . 3 174 400 € en 2021,
- . 3 174 400 € en 2022,
- . 1 322 667 € en 2023 ;

- sur le chapitre 65 - opération n° 0P38O3455A, selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- . 972 800 € en 2019,
- . 1 945 600 € en 2020,
- . 1 945 600 € en 2021,
- . 1 945 600 € en 2022,
- . 810 667 € en 2023.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 15 mai 2019.